

## **Règlement du jeu concours Olive intitulé « Je joue avec Olive »**

### **ARTICLE 1 : Organisateur du Jeu-concours**

Les éditions Bordas, une maison d'édition de SEJER, SEJER société par actions simplifiée au capital de 9.898.330 €, dont le siège social est situé 92 Avenue de France 75013 Paris, RCS Paris 393 291 042, ci-après dénommée « Bordas » organise du 1<sup>er</sup> août 2022 au 20 décembre 2022 inclus un jeu-concours intitulé « Je joue avec Olive », destiné à promouvoir les collections parascolaires Olive de Bordas (ci-après dénommé le « Jeu »).

### **ARTICLE 2 : Conditions de participation au Jeu**

Le Jeu est réservé aux personnes physiques majeures en France Métropolitaine et Outre-Mer.

Les salariés de Bordas et toute personne ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion du Jeu ne peuvent y participer.

La participation au Jeu entraîne l'acceptation pure et simple du présent règlement. Une seule participation par adresse-mail est acceptée.

Le Jeu sera mis en ligne pour une durée limitée du 1<sup>er</sup> août 2022 12h00 au 20 décembre 2022 inclus 00h00 (heure de Paris).

Le Jeu sera annoncé pendant la durée de l'opération sur le site internet [www.editions-bordas.fr](http://www.editions-bordas.fr) et éventuellement sur les autres réseaux sociaux (page Instagram, page Facebook, page Twitter, etc.) invitant le joueur à participer.

La création de comptes multiples pour participer est interdite.

Le Jeu n'est pas associé, ni géré ni sponsorisé par Facebook ni Instagram.

La participation au Jeu implique d'avoir pris connaissance et d'accepter le présent règlement.

Bordas ne pourra en aucun cas être tenue responsable des participations non reçues ou arrivées trop tardivement.

Tout formulaire de participation illisible, incomplet, incompréhensible, et plus généralement non conforme au présent règlement ne sera pas pris en compte.

### **ARTICLE 3 : Modalités de participation au Jeu**

La participation au Jeu s'effectue par internet, sur le site internet de Bordas : [www.editions-bordas.com](http://www.editions-bordas.com),

#### **Sur le site internet de Bordas :**

Le participant devra :

- se connecter au site [www.editions-bordas.com](http://www.editions-bordas.com)
- compléter le formulaire d'inscription en indiquant les informations suivantes : nom, prénom, e-mail, classe de l'enfant, acceptation du règlement
- participer au Jeu du grappin pour tenter d'attraper un cadeau

#### **ARTICLE 4 : Détermination et information des gagnants**

Les gagnants seront informés instantanément par une page écran du Jeu puis sera recontacté par e-mail dans un délai de 3 semaines suivant leur résultat pour confirmer leur adresse postale et recevoir à leur domicile la dotation.

Sans réponse de leur part (confirmation de leur adresse postale exacte) dans un délai de 15 jours à compter de la prise de contact, les gagnants seront disqualifiés et leur prix sera perdu.

#### **ARTICLE 5 : Prix**

Les dotations sont les suivantes :

- 20 casques de vélo d'une valeur unitaire de 12€ TTC.
- 25 gourdes en plastique d'une valeur unitaire de 3,38€ TTC.
- 190 règles d'une valeur unitaire d'1,91€ TTC.
- 80 boîtes à gouter d'une valeur unitaire d'une valeur non marchande.
- 1 coloriage Olive par participation perdante d'une valeur non marchande.

La valeur indiquée pour le prix correspond au prix public TTC estimé à la date de rédaction du règlement. Elle est donnée à titre de simple indication et est susceptible de variation.

Les visuels présents dans le Jeu sur le Site ne sont pas contractuels.

#### **ARTICLE 6 : Conditions de remise des prix**

Le prix sera remis par voie postale dans un délai de 3 semaines à réception de la confirmation de l'adresse postale du gagnant, Bordas décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol du dit colis.

Le prix ne pourra en aucun cas être repris ou échangé contre sa valeur en espèce ou contre toute autre prix, ni transmis à des tiers. Cependant, en cas de force majeure ou si les circonstances l'exigent, Bordas se réserve la possibilité de substituer à tout moment aux prix proposés d'autres prix d'une valeur équivalente.

Les prix retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de Bordas. Le gagnant perd alors le bénéfice de son prix sans que la responsabilité de Bordas ne puisse être engagée.

#### **ARTICLE 7 : Informations générales**

En participant au Jeu, les gagnants autorisent expressément et gracieusement l'utilisation et la diffusion de leur prénom et commune de résidence dans toute campagne publicitaire ou promotionnelle liée au présent Jeu, sur tout support imprimé et/ou numérique et pour une durée de 2 ans à compter de la clôture du Jeu.

#### **ARTICLE 8 : Responsabilité**

Bordas ne saurait encourir une quelconque responsabilité si, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté, elle était amenée à annuler, écarter, prolonger, reporter ou modifier les conditions de participation ou les modalités de fonctionnement du présent Jeu.

Elle ne saurait être tenue responsable d'un quelconque incident relatif aux perturbations téléphoniques et/ou de réseau, au maniement de l'Internet, aux coupures de courant empêchant un participant de participer au Jeu avant l'heure limite.

Bordas ne saurait être tenu pour responsable en cas de problèmes de livraison des prix.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet et des réseaux sociaux, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratage et risques de contamination par des éventuels virus circulants sur le réseau.

En participant à ce Jeu, chaque gagnant accepte et s'engage à supporter seul tous dommages ou pertes occasionnées ou subies par lui du fait de la mise en possession des prix et de leur utilisation.

#### **ARTICLE 9 : Données à caractère personnel**

Les informations recueillies à partir du formulaire d'inscription font l'objet d'un traitement informatique pour le compte de Bordas en vue de prendre en compte la participation au Jeu des participants et d'adresser les dotations aux gagnants. Sont ainsi collectés le nom, prénom, adresse email, classe de l'enfant et adresse postale.

Ces données strictement nécessaires à la gestion de l'information du ou des gagnants pour annoncer les dotations, à l'attribution de ces dotations et à leur acheminement, à la gestion des contestations / réclamations.

Sans ces données, la participation au Jeu et l'attribution des dotations sont impossibles. Ces données sont uniquement destinées aux équipes de Bordas et collectées aux seules fins d'assurer la bonne gestion du Jeu auquel le participant a choisi de participer. Nous ne traitons les données ainsi collectées que pour la durée dudit Jeu, nous ne les transférons à aucun tiers et ne les stockons pas.

Ce traitement a pour base légale l'exécution d'un contrat qui se traduit par la connaissance du présent règlement, réputé accepté par le participant au Jeu.

Par ailleurs, s'ils l'ont expressément accepté par le biais d'une case à cocher, les participants seront susceptibles de recevoir des informations des éditions Bordas. Les données seront conservées pour une durée de 3 ans.

Toutefois, conformément à la Loi Informatique et Libertés de 1978 modifiée, du Règlement européen (RGPD) 2016/679 et de la Loi pour une République numérique du 7 octobre 2016, les participants au Jeu ayant coché la case permettant de les recontacter disposent des droits d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation, de portabilité, d'effacement de leurs données, et de la possibilité de donner des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de leurs données à caractère personnel après leur décès. Pour exercer leurs droits, les participants devront adresser une demande par courrier électronique à [contact-donnees@sejer.fr](mailto:contact-donnees@sejer.fr).

#### **ARTICLE 10 : Modification du règlement**

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par Bordas et publié par annonce en ligne sur le site internet [www.editions-bordas.fr](http://www.editions-bordas.fr)

Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Bordas se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

#### **ARTICLE 11 : Litiges & Réclamation**

Le présent règlement est régi par la loi française.

Bordas se réserve le droit de trancher sans appel toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du Jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception, un mois après la fin du Jeu.

#### **ARTICLE 12 : Propriété intellectuelle**

La reproduction, la représentation ou l'exploitation de tout ou partie des éléments composant le Jeu, le présent règlement compris, sont strictement interdites.

Les marques, logos, textes, images, vidéos et autres signes distinctifs reproduits sur le Site sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs. Toute reproduction, totale ou partielle, non autorisée de ces marques, logos et signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.